

# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

XVIIIème Assemblée Régionale Europe – Monaco – 19 au 23 octobre 2005

Commission I – Compte-rendu Résumé

« Organisations et associations oeuvrant à la promotion de la Francophonie en Europe :  
différence et complémentarité »

La commission était présidée par M. **JEANBOURQUIN** et par M. le Vice Président **PERRON**.

1. Dans son rapport d'étape, qu'il se propose de compléter en vue de la prochaine Assemblée régionale Europe en 2006, M. **FENECH** présente dans un premier temps l'action des principaux opérateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en Europe.

Il explique le retard pris par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) par l'orientation essentiellement Nord/Sud qui a imprégné ses actions de coopération dès son origine en 1970. Toutefois, la multiplication des projets impulsés par l'AIF dans cette zone, ainsi que l'ouverture, en 2004, d'une Antenne régionale de l'Agence à Bucarest, puis en 2005 d'un Centre régional pour l'enseignement du français en Europe centrale et orientale à Sofia, lui paraissent aller dans le bon sens.

De même se félicite-t-il du dynamisme de la coopération universitaire francophone dans les PECO, qui comptent 46 universités membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Cette dernière a d'ailleurs ouvert dès 1994, à Bucarest, un Bureau régional qui dispose d'antennes locales en Moldavie, Hongrie et Bulgarie.

Dans une deuxième partie, M. **FENECH** évoque le caractère dense et très varié des associations qui oeuvrent, de manière directe ou indirecte, à la promotion de la francophonie en Europe. Il en cite quelques exemples en distinguant les associations "transversales", telles que la Fédération internationale des professeurs de français, et celles qui ont une vocation plus locale, en se basant sur les quelques réponses reçues au questionnaire adressé à l'ensemble des sections européennes de l'APF. Le rapport souligne également le rôle important joué par les associations bilatérales d'amitié avec la France, notamment dans les PECO.

La troisième partie fait le constat d'une complémentarité réelle entre les programmes mis en oeuvre par les opérateurs de l'Off, d'envergure mais s'adressant à un public ciblé, et l'activité des associations qui permettent de mobiliser plus largement la société civile. Ainsi, pour citer le rapport, "le monde associatif francophone est en mesure d'apporter un supplément d'âme et de vie démocratique au processus officiel".

Pour autant, et tout en affirmant son attachement au principe général de liberté d'association, le rapporteur regrette que l'OIF ne joue pas en Europe un véritable rôle d'harmonisation et de coordination des actions entreprises par les organisations francophones,

notamment associatives. En effet, le dispositif de consultation réciproque entre l'OIF et les ONG, dont la mise en oeuvre avait été souhaitée par les Sommets de la Francophonie depuis les années 80, n'a jamais fonctionné de manière satisfaisante.

Face à cette carence de l'OIF, l'interface avec les associations est assuré, notamment en Europe, par une coordination d'ONG, l'Association francophone d'amitiés et de liaisons (AFAL), et surtout par les conseillers culturels auprès des ambassades, notamment de France. Mais si le rôle considérable que jouent ces derniers doit naturellement être poursuivi et encouragé, la dimension multilatérale de la francophonie ne peut être assurée dans ce domaine que par l'OIF elle-même.

Dès lors, comme le souligne la conclusion de ce rapport d'étape, il conviendra d'analyser les conséquences de l'important projet de réforme de la francophonie institutionnelle qui sera soumis à la Conférence ministérielle de la Francophonie des 22 et 23 novembre prochain à Madagascar. Si elle était adoptée, cette réforme consisterait, en réorganisant le dispositif autour du Secrétariat général de l'OIF, à clarifier l'organigramme et à répartir d'une manière plus rationnelle les tâches et les responsabilités entre les différentes instances. Il devrait ainsi, et c'est l'objectif poursuivi, en résulter un gain substantiel en termes de visibilité et d'efficacité de l'Organisation internationale de la Francophonie.

**2. Mme BILLWATSCH**, Attachée à la Maison de la Francité, nous présente son association. Fondée en 1976, la Maison de la Francité s'est constituée en ASBL en 1978. Son but principal est d'oeuvrer en faveur de la langue française, de sa diffusion, de sa sauvegarde et de l'identité francophone en général.

Elle réalise son objectif à travers de nombreux services et activités. Citons entre autres:

- un centre de documentation sur la langue française et la francophonie ;  
un service gratuit d'assistance linguistique ;  
une collection unique de 350 jeux sur la langue française ;
- un concours d'écriture, accessible à tous les Francophones ;
- des tables de conversation en français ;
- l'accueil d'expatriés dans des familles francophones ;
- des conférences, colloques, rencontres et expositions.

Sous l'impulsion de sa présidente, Mme Antoinette Spaak, la Maison de la Francité a lancé fin 2003 une dynamique de concertation des organisations qui promeuvent la langue française en Belgique. La première étape a consisté à dresser un *répertoire des organisations vouées à la langue française et à la francophonie* mis à jour annuellement. Elles ont fait l'objet d'une sélection stricte sur base de critères relatifs à leurs activités :

- mener des études sur la langue française ;
- posséder un centre de documentation sur la langue française ;
- travailler à l'enrichissement du français ;
- veiller à la défense des consommateurs et des administrés francophones ;
- oeuvrer pour une diffusion accrue du français dans les organisations internationales, les échanges scientifiques ou les diffusions audiovisuelles ;  
contribuer à une meilleure maîtrise du français et promouvoir la francophonie internationale.

Enfin, **Mme BILLWATSCH** souligne qu'il était devenu nécessaire de convier les organisations vouées à la langue française à une table ronde afin qu'elles fassent connaissance et expriment leur opinion quant aux actions les plus urgentes à mener en matière de langue française. Une première rencontre a eu lieu au mois de mars 2004 à la Maison de la Francité. La deuxième table, réunie en septembre 2005, a ainsi permis l'adoption d'une *Plate-forme commune* destinée à rallier les associations autour d'objectifs généraux communs tant aux niveaux national qu'international.

3. **M. MARQUET** et **M. de PREUX** interrogent le rapporteur sur les causes des carences constatées au niveau de l'OIF, notamment s'il s'agit d'une absence de volonté politique ou d'un manque de moyens. **M. FENECH** répond qu'il s'agit, selon lui, d'un problème organisationnel et propose de transmettre les attentes exprimées par la commission aux ministres compétents.

**M. SEVERIN** rappelle l'adoption à l'occasion de la Conférence Ministérielle de la Francophonie à Ouagadougou le 24 novembre 2004 de nouvelles directives portant sur les relations entre les instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les organisations internationales non gouvernementales (OING), les organisations non gouvernementales (ONG) et autres organisations de la société civile (OSC). Il évoque également le rôle de l'association internationale des régions francophones et leur action de formation.

**M. PERRON** souligne, dans le contexte particulier de défense du français dans sa région, la promotion de lois spécifiques de soutien aux associations oeuvrant à la promotion du français.

**Mme ANDRE** émet le voeu que le rapport définitif intègre, de manière descriptive, le travail des associations françaises dans leur volonté de porter le français et la Francophonie.

**M. FENECH** soulève la question de l'apprentissage du français par les communautés immigrées en France.

**M. EPINEY** observe qu'en Suisse, l'OIF s'occupe principalement des relations avec les organisations internationales présentes à Genève.

**M. SOPORAN** rappelle la longue tradition du français dans les écoles et universités de Roumanie ainsi que l'important travail de l'AUF et des centres culturels français.

D'une manière générale, l'ensemble des intervenants souhaitent la mise en oeuvre de projets concrets dans le domaine de la francophonie en Europe.

Les représentants des sections de Jersey, France, Jura, Luxembourg, Roumanie, Macédoine, Andorre et Georgie exposent brièvement sur les organismes francophones et la place du français dans leur pays respectif

**Mme ANDRE** et **M. FENECH** déplorent que certains parlementaires et hauts fonctionnaires français s'expriment en anglais lors de réunions internationales.

Le Président **JEANBOURQUIN** estime que pour rendre le français attractif, il convient qu'il apparaisse comme une langue utile sur la scène internationale.

Suite à l'intervention de M. HUSEINI suggérant que les milieux économiques des pays francophones puissent prendre en charge des bourses d'étudiants, M. FENECH appuie cette demande et soulève la question de l'octroi de visas français aux étudiants étrangers.

M. PERRON rappelle par ailleurs les travaux conduits dans le cadre de la commission de la Culture, de l'Education et de la Communication sur la place du français dans les institutions européennes qui concluent à un processus d'érosion préoccupant.

**Mme ANDRE et M. MARQUET** regrettent le manque de participation aux travaux de l'APF de la section constituée au sein du Parlement européen.

En conclusion, M. **le rapporteur** met l'accent sur la menace pesant sur le français en Europe et souligne le décalage entre d'une part, le tissu dense et varié des associations et d'autre part, la Francophonie institutionnelle.

M. le Président **JEANBOURQUIN** demande aux sections ne l'ayant pas encore fait de répondre au questionnaire en vue de compléter le rapport et d'aboutir à l'adoption d'une résolution lors de la prochaine Assemblée régionale Europe.